



PROCES-VERBAL

Conseil Municipal du 25 août 2021

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 juillet 2021
2. Installation
3. Délibérations
 - 3.1 Désignation des représentants du Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire Amboise-Nord
 - 3.2 Désignation des membres du CCAS
 - 3.3 Désignation d'un membre suppléant au sein de la commission "Développement économique, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités" de la Communauté de Communes du Val d'Amboise
 - 3.4 Prise en charge des nids de frelons - Désignation de référents
 - 3.5 Droit à la formation des élus
 - 3.6 Prise de la compétence Maison de Services au Public - France Services par la Communauté de Communes du Val d'Amboise
 - 3.7 Avenant N° 2 de prolongation à la convention de prestations de services pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols
 - 3.8 Autorisation à Mme la Maire de signer la convention concernant le Plan de relance - Continuité pédagogique - Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles
 - 3.9 Validation devis pour le Plan Numérique École
 - 3.10 Validation devis pour la mise en réseau de la mairie
4. Travaux
 - 4.1 Budget - Virement de crédit
 - 4.2 Devis antérieur en cours d'exécution
 - 4.3 Salle des fêtes / école / cantine / mairie
 - 4.4 Rue du Coteau
5. Informations
 - 5.1 Assurance élus
 - 5.2 Bibliothèque municipale
 - 5.3 CCAS
 - 5.4 Vente terrain MEUNIER
6. Questions diverses

Secrétaire de séance :

➤ M. LOCUFIER Grégory

Tableau de présence :

	Présent	Excusé
GAY-CHANTELOUP Virginie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
COTEREAU Martine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BONNIGAL Serge	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CORDUANT Chantal	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
GASNIER Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LOCUFIER Grégory	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
GAUDRY Aude	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MARTIN Nicolas	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PERREAU-BOIRON Christine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BOIRON Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PERCEREAU Pierrette	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DESPEIGNES Benoît	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
VESCHAMBRE Evelyne	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MOREAU Grégory	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LEMARIÉ Matthieu	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Mme GAUDRY Aude donne procuration à Mme GAY-CHANTELOUP Virginie.

Mme VESCHAMBRE Evelyne donne procuration à M. MOREAU Grégory.

M. LEMARIÉ Matthieu donne procuration à M. MOREAU Grégory.

La séance débute le 25 août 2021 à 20h32.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2021

M. MOREAU Grégory demande une modification au procès-verbal du conseil municipal du 16 juillet 2021. Le procès verbal est proposé au vote en incluant cette modification.

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0

2. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

A la suite des démissions successives du Conseil Municipal de **Mme BOTHEROYD Magali**, **M. SAVIC Teddy** et **Mme PINAUD Valérie**, il nous revient d'appeler la personne venant immédiatement après Mme PINAUD Valérie sur la liste « Limeray avec vous ».

M. LEMARIÉ Matthieu est informé du siège vacant et il est invité à bien vouloir assister au Conseil Municipal.

3. DÉLIBÉRATIONS

3.1 Désignation des représentants du Syndicat Intercommunal de ramassage Scolaire Amboise-Nord (abroge et remplace la précédente)

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de nommer **M. GASNIER Pascal** et **M. BOIRON Pascal**, délégués titulaires et **Mme CORDUANT Chantal**, déléguée suppléante.

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0

3.2 Désignation des membres du CCAS (retire et remplace la précédente)

Après appel de candidature, le Conseil Municipal procède à l'élection des représentants du CCAS. M. MOREAU propose la candidature de Mme VESCHAMBRE sur la liste A. Est élue la liste A composée de **Mme PERCEREAU Pierrette**, **Mme CORDUANT Chantal**, **M. BONNIGAL Serge**, **M. BOIRON Pascal** et **VESCHAMBRE Evelyne**.

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
14	0	1

Remarque :

- ✓ M. MOREAU Grégory : Mme VESCHAMBRE se propose car elle était déjà très impliquée par le passé.

3.3 Désignation d'un membre suppléant au sein de la commission « Développement économique, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités » de la Communauté de Communes du Val d'Amboise

À la suite de la démission du Conseil Municipal de **Mme BOTHEROYD Magali**, il convient de nommer un remplaçant.

M. LEMARIÉ Matthieu est désigné membre suppléant au sein de la commission « Développement économique, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités » de la Communauté de Communes du Val d'Amboise.

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0

3.4 Prise en charge des nids de frelons – Désignation de référents (retire et remplace la précédente)

La Communauté de Communes du Val d'Amboise prenant en charge 100% du montant de la destruction des nids de frelons, il n'est pas nécessaire que la commune participe également aux frais. Il convient également de nommer deux référents.

Le Conseil Municipal décide de retirer la délibération N° 2021/05-01 du 11 mai 2021 et de nommer **M. BONNIGAL Serge**, 2^{ème} adjoint et **M. COUDRAY Thierry**, employé communal, référents des nids de frelons auprès de la CCVA.

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
14	0	1

3.5 Formation des élus (retire et remplace la précédente).

La Préfecture d'Indre-et-Loire nous a fait remarquer que le calcul de l'enveloppe indemnitaire maximale liée aux dépenses de formation doit prendre en compte le nombre réel d'adjoints désignés au sein du Conseil Municipal.

De ce fait, après calcul, le montant des dépenses de formation est de 1036.13 euros.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de retirer la délibération N° 2021/07-16 du 16 juillet 2021
- d'adopter la proposition du Maire sur la formation des élus
- le montant des dépenses liées à la formation des élus locaux sera plafonné à **1 037 euros**
- d'inscrire au budget les crédits correspondants

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0

3.6 Prise de compétence Maison de Services Au Public – France Services par la Communauté de Communes du Val d'Amboise.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver un transfert de compétence au profit du Conseil Communautaire, organe délibérant de la Communauté de Communes du Val d'Amboise.
- d'approuver au profit de la CCVA, la prise de la compétence création et gestion de Maison de Services au Public et définition des obligations de service public y afférentes.

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0

Questions :

- ✓ Mme PERREAU-BOIRON Christine : Peut-on envisager un transport pour les personnes les plus fragiles ?
- ✓ Mme GAY-CHANTELOUP Virginie : Cette demande sera remontée à la CCVA.

3.7 Avenant N°2 de prolongation à la convention de prestations de services pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser Mme la Maire à signer l'avenant N°2.

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0

3.8 Autorisation donnée à Mme la Maire de signer la convention concernant le Plan de relance – continuité pédagogique – Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire à signer le projet de convention Plan de relance – continuité pédagogique – Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
13	0	2

Questions :

- ✓ Mme PERREAU-BOIRON Christine : Le vote étant à main levée, peut-on connaitre qui s'abstient ?
- ✓ M. MOREAU Grégory : Mme VESCHAMBRE et moi-même.

3.9 Validation devis pour le Plan Numérique École.

Des devis ont été demandés auprès des sociétés FEPP, Microgate et Motiv'Solution Val de Loire, en concertation avec les enseignants et la direction de l'école de Limeray. La mission numérique académique a été sollicitée pour conseiller et évaluer les propositions. Seuls FEPP et Microgate ont répondu.

FEPP : 10 390,85 euros

MicroGate : 13 277,76 euros

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire à réaliser le projet FEPP pour un montant total de **10 390.85 euros**.

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
13	0	2

3.10 Validation devis pour la mise en réseau de la Mairie.

Le matériel informatique de la Mairie est désuet. Il s'agit de procéder à une mise en réseau des différents postes pour permettre à l'ensemble des agents administratifs d'avoir accès à l'ensemble des logiciels et documents administratifs, de mettre à niveau les postes informatiques, de sécuriser les données numériques présentes en mairie (sauvegarde et firewall), et de mettre en place un maintenance sur les postes informatiques de la mairie. Des devis ont été demandés auprès des sociétés FEPP et MGS.

FEPP : 14 625,92 euros.

MGS : 28 477,44 euros. (Devis ne comprenant pas l'installation du réseau, qui serait en sus)

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire à réaliser le projet FEPP pour un montant total de **14 625.92 euros**.

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0

4 TRAVAUX

4.1 Budget - Virement de crédits

Les travaux de la mairie (mise en réseau, changement de logiciel de gestion, mise à niveau des postes informatiques, sécurisation des données numériques) nous imposent des changements à l'intérieur de l'opération d'investissement 32 (« Matériels voirie, bureau, mobilier »).

Dans cette opération, les crédits sont affectés essentiellement à l'article 2128 (« Autres installations, matériel et outillage »). Or les dépenses que nous devons faire seront affectées pour les logiciels à l'article 205 (« Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ») de la même opération d'investissement, et pour le matériel à l'article 2183 (« Matériels de bureau et informatique »).

Ces deux lignes budgétaires n'étant pas suffisamment abondées, il s'agit donc de faire glisser les crédits, à l'intérieur de l'opération d'investissement, directement dans l'article où seront saisies les dépenses.

Ainsi 17 000€ sont prélevés sur l'article 2128, 12 000€ sont versés sur l'article 2183 et 5 000€ sur l'article 205. Le montant total alloué à l'opération d'investissement 32 ne change pas.

Une autre partie des dépenses sera affectée en fonctionnement aux articles 611 et 6156, respectivement « Contrats de prestations de services » (sauvegardes externalisées) et « Maintenance » (maintenance du matériel en hotline).

Les crédits ouverts au BP 2021 - opération 32 doivent donc être réaffectés selon tableau ci-après :

ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
2158	Outillage	- 17 000.00
2051	Logiciels	+ 5 000.00
2183	Matériel informatique	+ 12 000.00

Le montant des sommes alloué à l'opération 32 ne change pas mais est, en son sein, réparti autrement, pour répondre aux différents besoins.

4.2 Devis signés antérieurement à l'élection du 04/07, en cours d'exécution.

* Cimetière : réfection de la peinture du portail du cimetière (sablage, antirouille, remise en peinture, couleur à l'identique après accord des ABF). Travaux réalisés par l'entreprise Desneux de Limeray pour un montant de 1 484,03€ TTC. Suite aux travaux de la rue du Coteau, il n'y a pas de pression d'eau. Elle est coupée pour le moment.

Questions :

- ✓ M. MOREAU Grégory : D'où vient la seconde fuite dans la rue du Coteau ?
- ✓ M. BONNIGAL Serge : Elle est consécutive aux travaux de consolidation de la rue.

* SIEL : travaux de remise en état d'un éclairage public, chemin des Bretonnes, pour un montant de 558,35€ TTC.

* Changement de fournisseur de téléphonie : le choix de l'ancienne équipe municipale s'est porté sur Connect Services. L'installation aura lieu le 1^{er} septembre 2021 dans tous les bâtiments communaux. La résiliation des abonnements Orange se fera ensuite.

* Un devis signé en avril 2021 est engagé mais ne semble pas encore réalisé (travaux de sonorisation sur la salle des fêtes). Montant engagé : 4 894.80€ TTC.

4.3 Salle des Fêtes / École / Cantine / Mairie

Salle des fêtes :

La commission de sécurité est passée le 8 avril 2021 et a émis un avis défavorable. La salle des fêtes est donc fermée au public depuis cette date. Cependant, la préfecture a autorisé la tenue des scrutins électoraux dans la salle des fêtes de façon dérogatoire et exceptionnelle, de même pour les conseils municipaux.

La réalisation de l'ensemble des contrôles de sécurité réglementaires est nécessaire avant de pouvoir réunir la commission de sécurité, sous réserve des travaux complémentaires demandés lors des contrôles. Des devis ont été demandés pour les contrôles gaz et électricité et la maintenance de la hotte de la cuisine.

Pour les contrôles réglementaires, les entreprises APAVE, SOCOTEC et VERITAS ont été contactées. VERITAS n'a pas donné suite. APAVE a fourni un devis pour le contrôle annuel électrique et gaz de 909€ HT par an, ceci dans le cadre d'un abonnement de 3 ans. SOCOTEC a présenté un devis de 708€ HT pour la première année et 612€ HT par an les 3 années suivantes. Le surcoût de la première année est lié à une première vérification des installations électriques demandant davantage de temps (vérification initiale). Nous avons retenu le devis de SOCOTEC.

Afin de répondre aux exigences de la commission de sécurité, l'entreprise ANVOLIA effectuera la mise en place d'une vanne de sécurité extérieure ainsi que des aménagements de sécurité pour la maintenance. Cette entreprise est celle qui effectue la maintenance du site. Nous sommes en attente du devis d'ANVOLIA.

La hotte d'aspiration de la cuisine de la salle des fêtes doit être nettoyée (hotte et tubage), ainsi que les bouches d'aération VMC. Pour rationaliser les déplacements, il a été demandé de faire en même temps le nettoyage de la hotte de la cantine scolaire. L'entreprise CleanPerformance a proposé un devis de 1 248€ TTC, l'entreprise Technivap a proposé un devis de 2 028€ TTC. L'entreprise CleanPerformance a été choisie. Les travaux ont eu lieu le 13/08/2021. CleanPerformance effectuera en sus le nettoyage des vitres de la salle des fêtes (vitres le long de l'escalier) qui ne peuvent être faites par le personnel communal, 2 fois par an (coût de 160€ HT à la prestation), et le nettoyage tous les 2 mois des VMC pour un coût de 650€ HT.

Enfin, une fuite sur la toiture en zinc au-dessus de l'escalier a dégradé le plafond. Les travaux de toiture sont couverts par l'assurance décennale de l'entreprise SAS MARTIN qui a fait l'installation. L'entreprise a été contactée pour effectuer les réparations.

École / Cantine :

La hotte de la cantine scolaire a été nettoyée en même temps que celle de la salle des fêtes (cf infra). Les contrôles réglementaires sont à prévoir sur ces bâtiments.

Contact a été pris avec la CCVA pour étudier l'utilisation du logiciel Arpège pour la gestion périscolaire. D'autres solutions sont aussi à l'étude pour permettre une suppression de la régie de tickets et le paiement en ligne pour les familles.

La question des impayés (cantine et garderie) est en cours de réflexion (dématérialisation, paiement en espèces ou autres).

Mme la Maire signale que les impayés scolaires (3 500 euros sur 1 an) sont en hausse dans la commune, Cela peut être dû à des familles en difficultés financières et sociales, mais aussi à des oublis des familles.

Mairie :

Les serrures de la mairie ont dû être changées suite à la disparition d'un jeu de clés : coût 150.87€.

Les travaux de mise en réseau de la mairie (cf infra) s'accompagneront d'un changement de logiciel de gestion plus adapté à notre commune. Les fournisseurs Berger Levraut, Cosoluce, JVS ont été contactés et viendront faire une présentation de leur solution logicielle. Le choix sera fait avec le personnel administratif qui utilisera au quotidien le logiciel, en tenant compte de la réactivité du service maintenance proposé. Par ailleurs le GipRécia, qui fournit Idelibre à la commune, fournit aussi des services de dématérialisation. Une information sera faite par le GipRécia auprès de la secrétaire de mairie sur l'usage des outils.

4.4 Rue du Coteau

Les travaux sont terminés mais il reste à sécuriser l'accès (barrières ?). Une réunion aura lieu en septembre entre les élus, le personnel communal et les entreprises concernées pour prévoir cette sécurisation.

Questions :

- ✓ M. BONNIGAL Serge à M. MOREAU Grégory : Pourquoi lors d'une rencontre le 11 juillet 2021, vous ne m'avez pas donné les dossiers concernant les travaux et ne m'avait pas dit qu'une réunion de fin de chantier était prévue le 13 juillet 2021 ?
- ✓ M. MOREAU Grégory : Je pensais que le nouveau conseil n'était pas installé et que j'avais toujours en charge les travaux.
- ✓ Mme GAY-CHANTELOUP Virginie : L'installation du Conseil a eu lieu le 11 juillet 2021.
- ✓ M. MOREAU Grégory : Le secrétariat aurait dû vous informer de cette réunion.
- ✓ Mme GAY-CHANTELOUP Virginie : Je vous rappelle qu'il nous a été signifié que nous ne devons pas mettre les pieds en mairie avant l'installation du Conseil.
- ✓ M. MOREAU Grégory : Etes-vous au courant d'une demande de subvention pour les travaux de la rue du Coteau, faite par Mme CORNIER-GOEHRING ?
- ✓ Mme GAY-CHANTELOUP Virginie : Il s'agit d'une demande de FDSR. Cette demande fait l'objet d'une délibération du Conseil. Nous en avons donc connaissance.

5 INFORMATIONS

5.1 Assurance des élus

A titre personnel, Madame la Maire, Mesdames et Monsieur les Adjoints ont pris une assurance personnelle des élus auprès de la MAIF. Cette assurance couvre l'ensemble des élus du conseil municipal selon les modalités décrites dans les documents transmis au conseil.

Le secrétariat de la mairie dispose des informations liées au contrat, si les élus doivent faire appel à cette assurance.

5.2 Bibliothèque municipale

La bibliothèque de Limeray est une bibliothèque municipale. A ce titre, un référent élu doit être nommé pour faire le lien avec la Direction Départementale de la Lecture Publique, les élus et la bibliothèque. Madame la Maire a proposé à Grégory LOCUFIER d'être ce référent.

Par ailleurs, la bibliothèque municipale travaille sur divers projets d'animations communales. Pierrette PERCEREAU a été proposée pour faire le lien avec la bibliothèque sur ces projets.

5.3 CCAS

Sont nommés au CCAS par Madame la Maire les personnes suivantes : Aurélie GRENOUILLOUX, Liliane COUDRAY, Thierry MALNOU, Martine CHABAULT, Chantal GUICHARD.

Le CCAS se réunira prochainement pour proposer des actions en faveur des plus fragiles.

5.4 Vente du terrain MEUNIER

La loi Elan impose depuis le 01/01/2021 au vendeur d'un terrain de faire faire une étude de sol G1 pour la vente. 3 devis :

SAS Géotechnique : 1 080TTC, entreprise retenue

Hydrogéotechnique Centre : 1 440€ TTC

Ginger CEBTP : 1 140€ TTC

L'étude sera réalisée fin septembre, début octobre 2021.

Le bâtiment de l'ancienne coiffeuse (13 rue de Blois) est en cours de vente pour faire des logements.

6 QUESTIONS DIVERSES

Remarques :

- ✓ M. GASNIER Pascal aimerait des précisions sur le Pass Sanitaire pour les associations, les réunions car les informations diffèrent sur les fédérations nationales et les instructions départementales.
- ✓ Mme CORDUANT expose les consignes transmises par la Préfecture d'Indre et Loire, qui prévalent.

Questions :

- ✓ M. MOREAU Grégory : Pourquoi plusieurs associations ont demandé un rendez-vous, sans réponse de la mairie ?
- ✓ Mme CORDUANT Chantal : Plusieurs dates ont été proposées à M. VESCHAMBRE, par mail et par téléphone, il y a plus d'un mois et il n'a pas répondu. Une rencontre est prévue le 24 septembre 2021 avec l'ensemble des associations de la commune pour expliquer le Pass et la fermeture de la salle des fêtes.

Les prochains conseils municipaux auront lieu les mercredis 29 septembre 2021 et 10 novembre 2021 à 20 heures 30, à la salle d'éducation populaire.

La séance est levée à 22h06.